



VOUS AVEZ TROUVÉ UN ANIMAL SAUVAGE EN DÉTRESSE ?

Consultez nos fiches conseils
<http://paca.lpo.fr/soins-animaux/conseiller/fiches-conseils>



Ou contacter le centre de sauvegarde
04 90 74 52 44
crsfs-paca@lpo.fr
si une prise en charge est nécessaire.

Le centre fonctionne grâce à vos dons !
<http://paca.lpo.fr/don>

Merci !

Vous avez trouvé un animal sauvage, et vous êtes certain qu'il a besoin de votre aide :

✓ À faire

Gardez votre calme !

- 1 Capturez l'animal en le recouvrant d'un **tissu**. Prenez garde aux **serres** des rapaces et au bec des échassiers (hérons, cigognes). Installez l'animal dans un **carton adapté à sa taille** ou dans une caisse de transport pour chien ou chat et laissez-le au **calme**.
- 2 Notez avec précision le **lieu**, la **date** et les **circonstances de découverte** de l'animal.
- 3 Maintenez les animaux très jeunes ou très faibles au **chaud** (28°C), si besoin à l'aide d'une bouillotte.
- 4 Maintenez les animaux très jeunes ou blessés à **l'abri des mouches** à l'aide d'un tissu.
- 5 Consultez nos conseils sur paca.lpo.fr rubrique « **Soins animaux** »
- 6 **Confiez rapidement** l'animal à un centre de sauvegarde de la faune sauvage qui apportera les **soins adaptés**.



Martinet noir
© Peter Trimming CC By 2

✗ À ne pas faire !

N'alimentez jamais et **n'hydratez jamais** un animal sauvage avant d'avoir pris connaissance de nos conseils sur <http://paca.lpo.fr> rubrique « **Soins animaux** ». Ne donnez ni pain ni lait à un oiseau ou un mammifère sauvage.

Ne tentez jamais de soigner un animal sauvage, vous risqueriez d'aggraver son état.

Ne tentez jamais d'élever un animal sauvage chez vous. Pour un grand nombre d'espèces, la loi l'interdit mais surtout, vous le condamneriez.

Ne manipulez pas un animal sauvage, ne l'exhibez pas, ne lui parlez pas, ne le caressez pas : en situation de détresse, il a surtout besoin de calme !

N'installez jamais un oiseau dans une cage à barreaux.

1

2

3

4

5

SECOURIR UN ANIMAL SAUVAGE EN DÉTRESSE



Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
paca.lpo.fr





Vous avez trouvé un jeune animal sauvage.

Attention, ils n'ont pas tous besoin de vous !

Parce qu'un animal sauvage a plus de chances de survie s'il est confié à des spécialistes, la loi interdit aux particuliers de détenir en captivité un grand nombre d'espèces sauvages.



Chouette hulotte © Leslie Motta

Jeune oiseau

Le saviez-vous ?

Les oisillons (chouettes, hiboux, merles, grives, etc.) sortent du nid avant de savoir voler. Pendant ces quelques jours d'apprentissage indispensables à leur survie future, leurs parents s'en occupent, souvent très discrètement.

Quand intervenir ?

N'intervenez que si l'oisillon est en danger immédiat : route, chats, etc. Dans tous les autres cas, laissez l'oisillon sur place avec ses parents. Si besoin, installez-le dans un endroit discret à l'abri des prédateurs.



Hérisson d'Europe © Pierre Rigaux

Jeune mammifère

Le saviez-vous ?

Les faons et les levrauts passent leur journée seuls, tapis dans l'herbe, à l'abri des prédateurs. A l'inverse, un jeune hérisson trouvé seul en plein jour est en danger et à besoin de votre aide.

Quand intervenir ?

N'intervenez pas à la découverte d'un faon ou d'un levraut. Pour tous les autres, surveillez discrètement l'environnement du jeune. Si aucun adulte n'est visible, l'animal a probablement besoin de votre aide.

Relâcher d'un Martinet noir © Katy Morell

Le Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage est une propriété du Parc naturel régional du Luberon et est géré par la LPO PACA.

Sa mission principale

Soigner les oiseaux et les mammifères sauvages afin de leur rendre la liberté. Chaque année, plus de 1000 animaux sont pris en charge. La structure fonctionne grâce à l'investissement de nombreux bénévoles.



Relâcher d'un Hibou moyen-duc © Fabrice Debono

Je fais un don à la LPO PACA

€

Merci

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Je m'inscris à la newsletter de la LPO PACA

La LPO PACA s'engage à ne pas communiquer vos coordonnées.

Je choisis de faire :

un don ponctuel par chèque à l'ordre de la LPO PACA

un don régulier sur <http://paca.lpo.fr>
Plus d'informations au 04 94 12 79 52

Envoyez votre don à : LPO PACA, Villa Saint-Jules, 6 avenue Jean Jaurès 83400 Hyères.

66% de votre don à la LPO PACA est déductible de vos impôts, dans la limite de 20% de votre revenu net imposable.

La LPO PACA vous adressera un reçu fiscal en début d'année.

À titre d'exemple, un don de ...

250€ soit 85€ après déduction fiscale = Prise en charge d'un grand rapace

100€ soit 34€ après déduction fiscale = Sevrage d'un jeune mammifère

35€ soit 12€ après déduction fiscale = Diagnostic d'accueil

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez auprès de la LPO PACA d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Conception : LPO PACA 2017. Imprimé sur papier recyclé avec encres végétales et solvants sans alcool.



Écureuil roux © Caroline SERRA



Martinet noir © Peter Trimming CC By 2